

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100 A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100 A+B (Part B)

Identifiant unique de formulation (UFI) 709J-8UG1-96K0-W6NC

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour les applications professionnelles
Désinfectant pour le traitement en machine des dispositifs médicaux non invasifs dans les laveurs-désinfecteurs
Le désinfectant est un dispositif médical de classe IIa

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nebula Biocides GmbH
Brandteichstraße 20
17489 Greifswald
Allemagne

Téléphone: +49 3834 550 701
e-mail: info@nebula-biocides.de
Site web: www.nebula-biocides.de

e-Mail (personne compétente) support@nebula-biocides.de

Fournisseur (distributeur)				
Pays	Nom	Code postal/ville	Téléphone	Site web
Allemagne	Meiko Maschinenbau GmbH & Co. KG	77652 Offenburg	+49 (0) 78163976000	www.meiko.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison		
Pays	Nom	Téléphone
France	Centre antipoison et de toxicovigilance de Angers/Bordeaux/Lille/Lyon/Marseille/Nancy/Paris/Strasbourg/Toulouse	+33 (0) 1 45 42 59 59

Voir ci-dessus ou le centre anti-poison le plus proche.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Classification				
Ru-brique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	1	Met. Corr. 1	H290
3.10	toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	1	Skin Corr. 1	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement danger

Pictogrammes

GHS05, GHS07



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Conseils de prudence

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux pour l'étiquetage

nitrite de sodium

Exigences supplémentaires d'étiquetage

voir rubrique 15 de la fiche de données de sécurité

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

3.2 Mélanges

Description du mélange

Préparation aqueuse.

Composants dangereux					
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes
nitrite de sodium	No CAS 7632-00-0 No CE 231-555-9 No index 007-010-00-4 No d'enreg. REACH 01-2119471836-27-xxxx	10 – < 20	Ox. Sol. 3 / H272 Acute Tox. 3 / H301 Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Acute 1 / H400	  	GHS-HC
Alcools, C12-14, éthoxylés	No CAS 68439-50-9	1 – < 3	Eye Irrit. 2 / H319		-

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Notes

GHS- Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon
HC: 1272/2008/CE, Annexe VI)

Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition
nitrite de sodium	-	facteur M (ai-guë) = 1	180 mg/kg	oral

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins.
Retirer la personne concernée - de la zone dangereuse et l'allonger.
Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.
En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours.

Après contact cutané

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin. Cause des plaies dures à guérir.

Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux à l'eau courante.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin.

Notes à l'intention du médecin

Aucune.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cette information n'est pas disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Aucune.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible.

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Rubrique 10.

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

Produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Non combustible.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément.

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

vêtements de protection contre les produits chimiques liquides, appareil respiratoire autonome (EN 133)

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Aérer la zone touchée.

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Mise en place d'une enceinte de protection.

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Recueillir le produit répandu.

Matière absorbante (par exemple sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.).

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Mise en place d'une enceinte de protection.

Couverture des égouts.

Réalisation des procédures d'obturation.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

Équipement de protection individuel: voir rubrique 8.

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des acides.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Ne pas jeter les résidus à l'égout; éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Lavez les mains après chaque utilisation.

Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Environnements corrosifs

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Risques d'inflammabilité

Aucune.

Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles: voir rubrique 10.

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

températures hautes, gel

Considération des autres conseils

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Exigences en matière de ventilation

Mettre à disposition une ventilation suffisante.

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible.

Valeurs relatives à la santé humaine

DNEL pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
nitrite de sodium	7632-00-0	DNEL	2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Valeurs relatives pour l'environnement

PNEC pertinents des composants				
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	0,005 mg/l	eau douce
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	0,006 mg/l	eau de mer
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	21 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	0,019 mg/kg	sédiments d'eau douce
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	0,022 mg/kg	sédiments marins
nitrite de sodium	7632-00-0	PNEC	0,001 mg/kg	sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur de la matière	Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant
NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène	≥ 0,11 mm	>30 minutes (perméation: niveau 2)
NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène	≥ 0,4 mm	>120 minutes (perméation: niveau 4)
CR: caoutchouc chloroprène (chloro-butadiène)	≥ 0,5 mm	>120 minutes (perméation: niveau 4)
PVC: polychlorure de vinyle	≥ 0,5 mm	>120 minutes (perméation: niveau 4)

Porter des gants appropriés.

Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

Protection du corps

Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides.

(EN 13832, EN 340, EN 13034, EN 14605).

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. (EN 136, EN 140, EN 14387, EN 143, EN 149).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	inodore
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100 °C
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	12,6 (20 °C)
Viscosité cinématique	non déterminé
Viscosité dynamique	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	en toute proportion miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non pertinent (inorganique)
Pression de vapeur	non déterminé
Densité et/ou densité relative	
Densité	1,065 – 1,095 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
--	----------------------------

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique	il n'y a aucune information additionnelle
---	---

Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle
--	---

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

10.5 Matières incompatibles

acides, bases, réducteurs

Rejet de matières inflammables avec:

métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Procédure de classification

Sauf indication contraire la classification est fondée sur:

Composants du mélange (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Toxicité aiguë des composants							
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Méthode	Source
nitrite de sodium	7632-00-0	oral	LD50	180 mg/kg	rat	-	ECHA
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat	-	producteur

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

(la classification est fondée sur un pH extrême)

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

(la classification est fondée sur un pH extrême)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Classification n'a pas pu être établie parce que:

Les données font défaut, elles ne sont pas concluantes ou elles ne sont pas suffisamment concluantes pour permettre une classification.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
nitrite de sodium	7632-00-0	LC50	96 h	0,54 – 26,3 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	-	ECHA
nitrite de sodium	7632-00-0	LC50	96 h	4,93 mg/l	Cherax quadricarinatus	APHA 1980	ECHA
nitrite de sodium	7632-00-0	EC50	48 h	15,4 mg/l	daphnia magna	OECD Guideline 202	ECHA
nitrite de sodium	7632-00-0	ErC50	72 h	>100 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201	ECHA
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	LC50	96 h	>100 mg/l	cyprin doré (Carassius auratus)	-	producteur
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	EC50	48 h	>100 mg/l	daphnie	-	producteur

Toxicité aquatique (chronique)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique (chronique) des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Durée d'exposition	Valeur	Espèce	Méthode	Source
nitrite de sodium	7632-00-0	NOEC	29 d	1,05 mg/l	carpe (cyprinus carpio)	OECD Guideline 210	ECHA
nitrite de sodium	7632-00-0	NOEC	72 h	100 mg/l	algue (Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 210	ECHA
nitrite de sodium	7632-00-0	croissance (CEbx) 10%	180 min	210 mg/l	boue activée, domestique	OECD Guideline 209	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Processus de la dégradabilité des composants

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
Alcools, C12-14, éthoxylés	68439-50-9	disparition de l'oxygène	78 %	28 d	OECD Guide-line 301 F	-

Persistance

Il n'existe pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

n-octanol/eau (log KOW)

non pertinent
(inorganique)

12.4 Mobilité dans le sol

Il n'existe pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Nocif pour les poissons, le plancton et d'autres organismes par modification du pH possible.

Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger lié à l'eau): 3.

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

De petites quantités résiduelles (jusqu'à environ 200 ml) peuvent être ajoutées aux eaux usées après neutralisation appropriée (à un pH d'environ 7) et diluées avec beaucoup d'eau.

Les quantités plus importantes doivent être éliminées par une entreprise d'élimination des déchets agréée, conformément aux prescriptions des autorités locales.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Directive 2008/98/CE relative aux déchets:

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Les propriétés présentant un danger ont été déterminées pour le produit non utilisé.
HP 6, HP 8

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4	Groupe d'emballage	-
14.5	Dangers pour l'environnement	-
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	-

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction
MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100 A+B (Part B)	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE	-	R3

Légende

- R3
1. Ne peuvent être utilisés:
 - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
 - dans des farces et attrapes,
 - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
 2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
 3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:
 - s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
 - s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.
 4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité euro-

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Légende

péen de normalisation (CEN).

5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

Aucun des composants n'est énuméré.

Directive Seveso

Pas attribué.

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents

Étiquetage du contenu	
%M	Constituants
< 5 %	agents de surface non ioniques

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des composants n'est énuméré.

Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)
1.2	Utilisations identifiées pertinentes: Uniquement pour les applications professionnelles Désinfectant pour le traitement en machine des dispositifs médicaux non invasifs dans les laveurs- désinfecteurs Le désinfectant est un dispositif médical de classe 2A	Utilisations identifiées pertinentes: Uniquement pour les applications professionnelles Désinfectant pour le traitement en machine des dispositifs médicaux non invasifs dans les laveurs- désinfecteurs Le désinfectant est un dispositif médical de classe IIa

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dan-

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Abr.	Description des abréviations utilisées
	gereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
Ox. Sol.	Matière solide comburante
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges, Version 2024 - ATP 22 2024/2564.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

MEIKO® ACTIVE SPOROSAN® 8100

A+B (Part B)

Numéro de la version: 1.0

Première version: 06.03.2026

Dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement.

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Responsable de la fiche de données de sécurité

C.S.B. GmbH
Dujardinstr. 5
47829 Krefeld
Allemagne

Téléphone: +49 (0) 2151 - 652086 - 0
Téléfax: +49 (0) 2151 - 652086 - 9
e-Mail: info@csb-compliance.com
Site web: www.csb-compliance.com

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.